

PLU

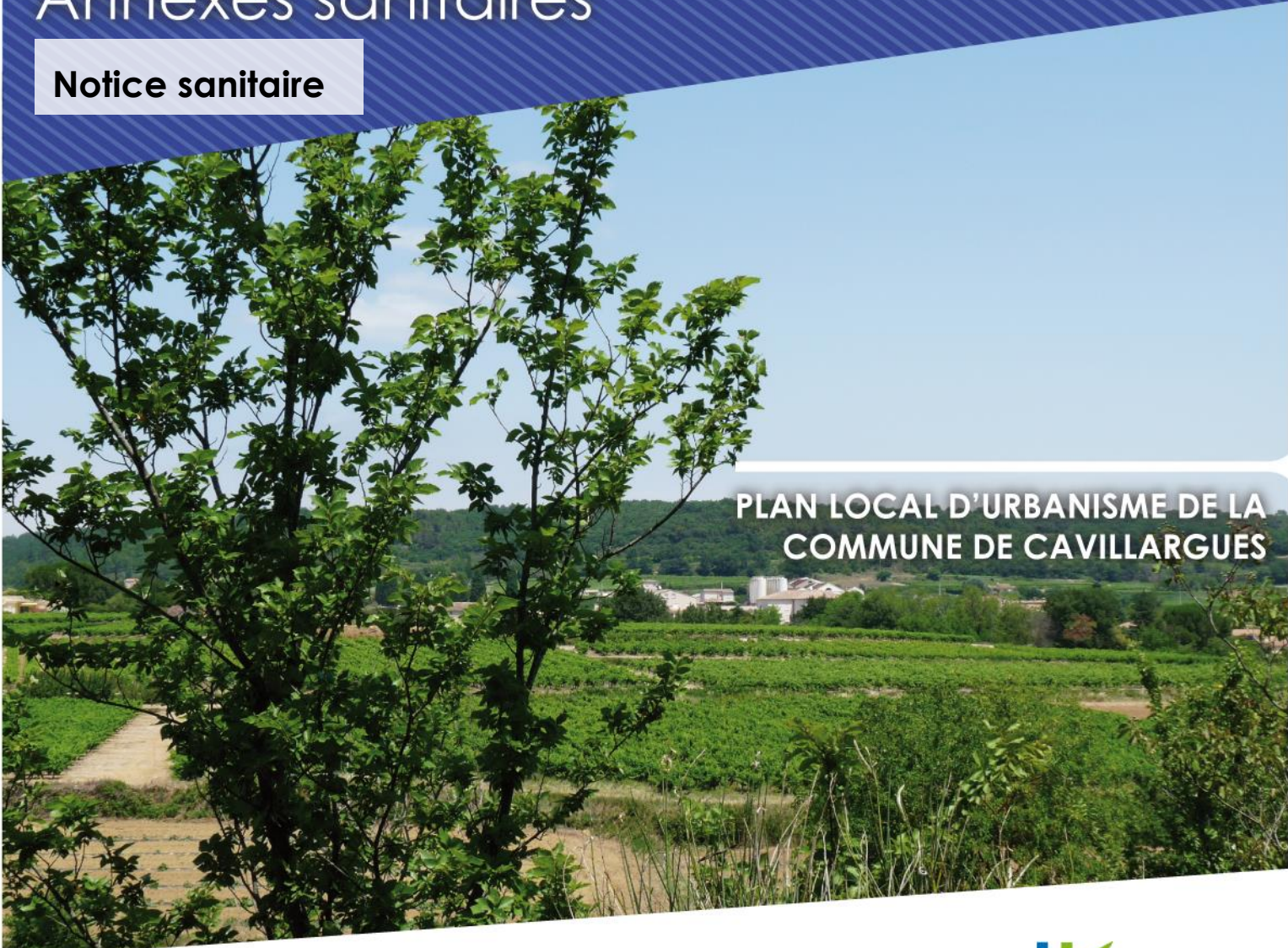
PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'arrêt
Mai 2021

TOME VII.2

Annexes sanitaires

Notice sanitaire



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE CAVILLARGUES

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cavillargues		
Nom du fichier	Notice sanitaire	
Version	avril 2021	
Rédacteur	Mégane BLACHON	
Vérificateur	Benjamin PESQUIER	
Approbateur	Benjamin PESQUIER	

Sommaire

Gestion de la ressource en eau	4
Réseau d'alimentation en eau potable	4
Prévisions	6
Gestion de l'assainissement collectif	8
Assainissement collectif	8
Assainissement non collectif	10
Prévisions	10
Lettre d'engagement de la CA du Gard Rhodanien	12
Gestion des déchets	13
Etat des lieux	13

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Réseau d'alimentation en eau potable

Desserte par le réseau public d'eau potable

Le système AEP représente un linéaire total de réseaux de 17,1km :

- 1,1 km de réseaux d'adduction pure,
- 0,8 km de réseaux d'adduction/distribution
- 15,5 km de réseaux de distribution gravitaire.

Gestion de l'eau potable sur la commune

La compétence de l'alimentation en eau potable est portée par la mairie de Cavillargues. Une gestion en régie est assurée.

Ressource en eau

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est implanté sur le territoire communal de Cavillargues.

En effet, l'ensemble des captages destiné à l'alimentation en eau potable de Cavillargue est implanté sur la commune voisine de Sabran.

Un total de 4 captages est identifié :

- Source d'Auzigue, ressource superficielle la plus vulnérable aux risques de contamination microbiologique et chimique
- Forage F85, forage utilisé en complément, lors des pointes estivales par exemple
- Le champ captant du Moulin d'Auzigue composé de 2 forages F91 et F 94

Ces captages disposent d'une DUP commune en date du 27 février 2014. Les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné sont prescrits et matérialisés.

Des problèmes de pollution aux pesticides sont identifiés sur la Source d'Auzigue. La pollution est liée à un sous-composé de l'Atrazine, herbicides couramment utilisés bien qu'interdit depuis 2003. Des dépassements des normes sur l'eau potable ont poussés la collectivité à condamner momentanément la source d'Auzigue. Une campagne de mesures renforcées est en cours.

Production d'eau potable

Volumes prélevés

Le service public d'eau potable prélève 106 806 m³ pour l'exercice 2018 (134 768 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Forage du Vallon d'Auzigue F 85			217	0	-100%
Sources d'Auzigue			25 312	624	-97,5%
Forage du Moulin d'Auzigue F 91			33 279	29 755	-10,6%
Forage du Moulin d'Auzigue F 94			75 960	76 427	0,6%
Total			134 768	106 806	-20,8%

- (1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	58 156	51 013	-12,3%
Abonnés non domestiques	11 372	15 861	39,5%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	69 528	66 874	-3,8%

Qualité de l'eau potable

	Captages Cavillargues	
	Concentration moyenne sur les eaux brutes	Concentration moyenne sur les eaux traitées
Conclusion sur les mesures sur site	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Conclusion sur la microbiologie	2 dépassements dont 1 lié à des dysfonctionnements du système de chloration	2 dépassements dont 1 lié à des dysfonctionnements du système de chloration
Conclusion sur la physico-chimique	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Conclusion sur les oligo-éléments et métaux	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Conclusion sur les hydrocarbures	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Conclusion sur les pesticides	Dépassements fréquents sur le paramètre : Atrazine déséthyl déisopropyl	Dépassements fréquents sur le paramètre : Atrazine déséthyl déisopropyl
Conclusion générales sur la qualité de l'eau	Hormis la problématique pesticides, eau de bonne qualité, quelques dépassements des normes microbiologiques sur l'eau distribuée, corrélés à des dysfonctionnements du système de chloration Pollution par un pesticide : Concentration importante en un sous composé de l'Atrazine, l'Atrazine déséthyl déisopropyl. Campagne renforcée de mesures de pesticides est en cours. Source d'Auzigue est la plus touchée avec des concentrations plus importantes. Les forages sont moins impactés, pas de dépassement de la réglementation	

Performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	66,4 %	65,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,41	8,93
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	51,6 %	62,6 %

Entre 2017 et 2018, le rendement du réseau a diminué, en passant de 66,4% à 65,6%.

Prévisions

Schéma directeur d'alimentation en eau

Le schéma directeur d'alimentation en eau a été approuvé en 2018.

Projets/Réalisations

Le diagnostic a permis d'élaborer un état des lieux de la commune, de son environnement et de son système d'alimentation en eau potable tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Toutes les anomalies mises en évidence lors de la phase de diagnostic ont fait l'objet d'une proposition de solutions. A l'issue de la phase de diagnostic, un programme d'actions a été établi afin de répondre aux différentes problématiques observées ainsi qu'aux différents objectifs fixés :

- résoudre les anomalies et dysfonctionnements existants,
- mettre en conformité l'alimentation en eau potable de la commune avec la réglementation en vigueur,
- mettre en adéquation le fonctionnement futur de l'alimentation en eau potable avec les perspectives de développement de la commune.

En fonction des finalités, des indicateurs sont calculés permettant de hiérarchiser les actions à réaliser par niveau de priorité :

- Priorité 1 : actions urgentes ET permettant de résoudre des problématiques importantes à réaliser dans les 2 ans.
- Priorité 2 :
 - Actions ne présentant pas un niveau d'urgence mais permettant de résoudre des problématiques importantes et/ou d'améliorer considérablement le fonctionnement du système AEP.
 - Actions urgentes mais dont l'impact est faible sur le fonctionnement du système AEP.
- Priorité 3 : actions ne présentant pas un niveau d'urgence et permettant de résoudre des problématiques moindres et/ou d'optimiser le fonctionnement du système AEP.

Le programme de travaux est le suivant :

Listing des actions

- ACTION 0 : Amélioration et mise en sécurité des ouvrages
- ACTION 1 : Suppression de fuites sur le branchement particulier de la Papesse
- ACTION 2 : Renouvellement de la canalisation RD9 Route de Bagnols – Opportunité de travaux AEP/EU
- ACTION 3 : Réhabilitation du réservoir existant et création d'un réservoir principal de 800 m³ ycp conduite d'adduction et de distribution
- ACTION 4 : Suppression des fuites sur le secteur centre-village
- ACTION 5 : Suppression des fuites sur la conduite de distribution principale - sortie du domaine privé
- ACTION 6 : Mise en place d'un surpresseur sur le secteur des Holmes
- ACTION 7 : Mise en place d'un surpresseur sur le secteur Puech Vignan
- ACTION 8 : Dévoisement du réseau en domaine privé - Secteur du Gai Ruisseau
- ACTION 9 : Mise en place d'un circuit fermé sur le lavoir communal
- ACTION 10a : Création d'un maillage pour stabilisation et sécurisation du système AEP -Secteur Chemin de Tresques et la RD9 (Route de Bagnols)
- ACTION 10b : Création d'un maillage pour stabilisation et sécurisation du système AEP -Secteur Chemin du Stade
- ACTION 11 : Mise en place d'un traitement au charbon actif et un filtre à sables
- ACTION 12 : Renouvellement du parc compteurs abonnés
- ACTION 13 : Gestion patrimoniale / Renouvellement des collecteurs vieillissants

Cohérence entre le PLU et les besoins en eau potable

Les réseaux actuels de la commune et le programme de travaux permettront d'assurer un réseau performant et suffisant.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Assainissement collectif

Desserte par le réseau public d'assainissement collectif

87% de la population est raccordées au système d'assainissement collectif. 52 habitations sont en assainissement non collectif.

Gestion des réseaux d'assainissement

La compétence de l'alimentation en assainissement collectif est portée par la mairie de Cavillargues. Une gestion en régie est assurée.

Caractéristiques du système d'assainissement collectif

Mode de gestion du service	Gestion en régie communale par la Mairie de Cavillargues
Nombre d'abonnés au service d'assainissement 2017	345 abonnés
Industriel en assainissement non collectif	/
Secteurs en assainissement non collectif	Gaujargues et des mas/habitations isolés
Nombre d'habitations non desservies par le réseau EU	52
Taux de raccordement	87%

A.IV.2.3. Ouvrages de refoulement

Nombre de postes de refoulement	3 PR Condamines PR Entrée de STEP PR Station (entre le 1er et 2eme étage)
---------------------------------	--

A.IV.2.4. Ouvrages de délestage

Nombre de déversoirs en réseaux	1 déversoir : Déversoir en entrée de STEP
Nombre de trop-plein en poste de refoulement	0
Conformité	Conforme
Nombre de points de rejet au milieu naturel	1 : ruisseau de la Brives

A.IV.2.5. Réseau d'eaux usées

Réseaux séparatifs de collecte	8 875 m
Réseaux unitaires de collecte	0 m
Réseaux en refoulement	355 m
Linéaire total de réseaux EU	8 520 m
Caractéristiques des réseaux	65% en PVC, 30% en Amiante-Ciment

A.IV.2.6. Autres équipements sur les réseaux d'eau potable

Regards de visites	240
Chasses d'égouts	6 (condamnées)

Caractéristiques de la station d'épuration

Données générales sur la station d'épuration	
Type de station	Station d'épuration de type Filtres Plantés de Roseaux (2 étages verticaux)
Capacité constructeur	1 000 Equivalents-Habitants
Constructeur	LACOMBE - BONNET
Date de mise en service	01/01/2012
Capacité réelle	≈ 1000 EH <u>Charge hydraulique</u> : Débit nominal : 200 m³/j <u>Charge polluante</u> : 60 kg DBOs/j
Maître d'Ouvrage	Mairie de Cavillargues
Exploitation	Mairie de Cavillargues
Milieu récepteur	Ruisseau de la Brives, qui conflue avec la Tave
Niveau de rejet autorisé	• DBOs : 25 mg/l • DCO : 125 mg/l • MES : 35 mg/l • NTK : 40 mg/l

Bilan de la station d'épuration

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Nouvelle STEU	20,7	100	100

Le tableau bilan besoins/capacité de traitement met en évidence que la station d'épuration de Cavillargues n'atteindra pas sa capacité maximale avant l'horizon 2035 (charge organique).

Du point de vue de la charge hydraulique, la station pourrait être dépassée à l'horizon 2030. Toutefois, à l'heure actuelle, aux vues des populations raccordées ainsi que des charges organiques reçues, il apparaît une surcharge hydraulique de la STEP. Ce constat est directement lié aux fortes intrusions d'ECP identifiées lors du diagnostic de réseaux. Le renouvellement des collecteurs sensibles aux ECP permettra de diminuer considérablement la charge hydraulique reçue à la STEP.

Ces travaux permettront d'augmenter la capacité résiduelle de la station. Selon nos hypothèses, la capacité maximale sera atteinte à l'horizon 2035. A titre indicatif, un projet d'extension de la station sera proposé dans le cadre du présent programme de travaux.

Assainissement non collectif

La compétence du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est portée par le syndicat intercommunal Maison de l'Eau.

52 habitations sont assainies de façon autonome, d'après les données du SPANC.

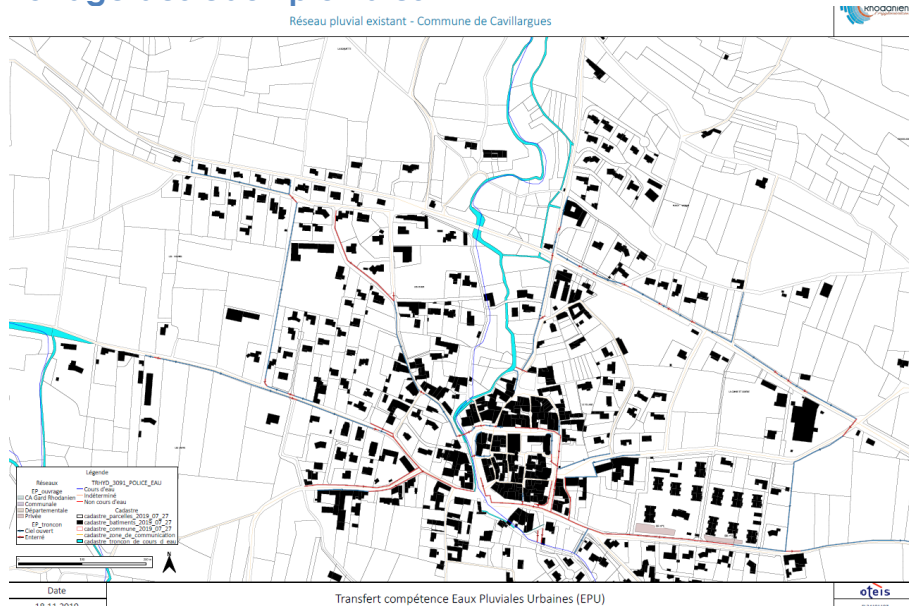
Les visites diagnostiques ont été réalisées : 8 dispositifs sont non conformes avec risques pour les personnes. La majorité des dispositifs non conformes avec risque sanitaire sont éparpillés sur le territoire communal.

Prévisions

Schéma Directeur d'Assainissement

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé en 2018.

Zonage des eaux pluviales



Projets / Réalisations

Le diagnostic a permis d'élaborer un état des lieux de la commune, de son environnement et de son système d'assainissement tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Toutes les anomalies mises en évidence lors de la phase de diagnostic ont fait l'objet d'une proposition de solutions. A l'issue de la phase de diagnostic, un programme d'actions a été établi afin de répondre aux différentes problématiques observées ainsi qu'aux différents objectifs fixés :

- résoudre les anomalies et dysfonctionnements existants ;
- mettre en conformité l'assainissement de la commune avec la réglementation en vigueur ;
- mettre en adéquation le fonctionnement futur de l'assainissement avec les perspectives de développement de la commune.

L'objectif du programme d'actions est de permettre à la commune de disposer d'un système d'assainissement performant, conforme à la réglementation et adapté aux spécificités de son environnement et à ses perspectives de développement.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence les liaisons entre les différents types d'actions en fonction de leurs finalités, de leurs objectifs et de leurs impacts sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Le programme de travaux est fourni sur la forme d'un catalogue d'actions. Pour chaque action, il a été défini :

- la ou les finalité(s) (élimination d'eaux parasites de temps sec/ de temps de pluie /extension...) ;
- la ou les technique(s) mise(s) en oeuvre (pose de réseaux, réhabilitation par l'intérieur....) ;
- les ou l'objectif(s) (mise aux normes, élimination de dysfonctionnement, adéquation aux besoins futurs...).

En fonction des finalités, des indicateurs sont calculés permettant de hiérarchiser les actions à réaliser par niveau de priorité :

- Priorité 1 : Actions urgentes ET permettant de résoudre des problématiques importantes à réaliser dans les 2 ans.
- Priorité 2 :
 - Actions ne présentant pas un niveau d'urgence mais permettant de résoudre des problématiques importantes et/ou
 - d'améliorer considérablement le fonctionnement du système d'assainissement.
 - Actions urgentes mais dont l'impact est faible sur le fonctionnement de l'assainissement.
- Priorité 3 : Actions ne présentant pas un niveau d'urgence et permettant de résoudre des problématiques moindres et/ou d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement

Listing des actions

- ACTION 1 : Interventions ponctuelles sur les regards
- ACTION 2 : Elimination des ECP météoriques – Intervention ponctuelles sur gouttières, regards et branchements
- ACTION 3 : Elimination d'ECP permanentes – Route départementale RD9
- ACTION 4 : Elimination d'ECP permanentes – Chemin de la Carrierasse
- ACTION 5 : Elimination d'ECP permanentes – Rue de Fissère & Ruisseau Auzigue
- ACTION 6 : Elimination d'ECP permanentes – Centre-Village
- ACTION 7 : Réalisation d'une extension de la station d'épuration
- ACTION 8 : Gestion patrimoniale / Renouvellement des collecteurs vieillissants

Cohérence entre le PLU et le système d'assainissement

La capacité de la station d'épuration est de 1000 équivalent habitant. Avec une projection démographique de 951 habitants en 2030, le PLU est cohérent avec les capacités de la station d'épuration.

Lettre d'engagement de la CA du Gard Rhodanien



Dossier suivi par :
Pôle Environnement
Service Eau et Assainissement
Ingrid BUTON

☎ 04 66 90 58 00
✉ agglodeleau@gardrhodanien.fr

Nos réf : JCR/DM/IB 2021-11

Reçu le

19 AVR. 2021

Commune CAVILLARGUES

Bagnols-sur-Cèze, le 13 avril 2021

Monsieur le Maire
Mairie de Cavillargues
Tour de Ville

30330 CAVILLARGUES

Objet : Lettre d'engagement

Monsieur le Maire,

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Dans le cadre de l'élaboration de votre PLU, je vous confirme que nous avons bien pris en compte les travaux issus de vos schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement. Le budget 2021 tient compte des actions placées en priorité 1.

La Communauté d'Agglomération a d'ores et déjà délibéré pour solliciter un accompagnement financier de l'ensemble des travaux issus des schémas directeurs de la commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Gard Rhodanien

Jean-Christophe RE

GESTION DES DECHETS

Etat des lieux

Dispositif de gestion des déchets

La communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a la compétence de la collecte des déchets ménagers. Elle a à sa charge :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables,
- La collecte du verre en apport volontaire,
- La collecte des papiers – graphiques en apport volontaire,
- L'acquisition des équipements de collecte (bacs, colonnes et sacs jaunes), ainsi que la maintenance et le lavage des bacs.

Les installations exploitées par l'agglomération sont les suivantes :

- 1 quai de transfert (Saint-Nazaire pour les deux flux OMR et emballages)
- 10 déchetteries (Connaux, Cornillon, Saint Julien de Peyrolas, Saint Nazaire, Pont-Saint-Esprit, Laudun, Lirac, Saint Laurent des Arbres)

Concernant les dépenses de fonctionnement, les principaux coûts de traitement en 2018 sont

Prestations	Prestataire(s)	Montant TTC	Coût TTC / hab
Transfert des OMR et des emballages	Gentes	319 177 €	4,3 €
Traitement des OMR	Delta déchets	1 975 645 €	26,9 €
Tri des emballages	Paprec	295 130 €	4 €
Tri des papiers	Paprec	15 659 €	0,2 €
Déchetteries	Paprec – Rouméas – Cévennes déchets – Alcyon – Dumas - Triadis	1 827 806 €	24,8 €
Total 2018		4 433 418 €	60,3 €

Source : RPQS 2018

Pour les recettes :

	Montant HT
Citéo Emballages	521 000 € En attente du liquidatif 2018
Citéo Papiers	51 741,57 €
Eco systèmes	40 428 €
Eco mobilier	66 781,73 €
Eco DDS	7 347,24 €
Reprise matériaux	339 892 €
Total 2018	1 027 k€

Source : RPQS 2018